



Salon de l'Ouest Lyonnais
L'Oméga
13 Avenue de Lauterbourg
69160 TASSIN LA DEMI LUNE

Président : Jean-François NIGON
13bis Rue des Pierres Blanches
69290 Craponne
tél : 04 78 57 90 00

RÈGLEMENT SOL'ART Salon de l'Ouest Lyonnais

mai : limite d'inscription pour les nouveaux exposants.

Juin : Réponse du jury de sélection aux nouveaux candidats

SEPTEMBRE Sélection :

Lieux de sélection : Oméga 13 Avenue de Lauterbourg 69160 Tassin la Demi-Lune

Pour tous les peintres exposants nouveaux et anciens.

Sélection des œuvres qui seront exposées (grands et petits formats).

Nombre d'œuvres : il est conseillé de présenter 6 œuvres grand format et, le cas échéant, 6 œuvres petit format.

Les sculpteurs devront présenter les photos des œuvres qu'ils comptent exposer.

Le nombre d'œuvres acceptées sera fonction du nombre de participants

Les cartons d'invitations seront retirés le jour de la Sélection, ainsi que les éléments publicitaires à diffuser. Ce même jour, l'inscription aux ateliers d'installation et à au moins une permanence est obligatoire et elle devra être respectée.

Vente : Le prix des œuvres indiqué sera reporté sur les supports d'exposition. Une seule œuvre pourra porter la mention "réservée". Pour chaque œuvre vendue, les artistes feront don à la société S.O.L. de 10% du prix de vente indiqué sur le catalogue.

Assurance : Chaque exposant est responsable de ses œuvres et du matériel qu'il utilise. Il peut, s'il le juge nécessaire, assurer contre tous les risques (casse, vol, incendie, etc.) l'ensemble de ses œuvres. L'association S.O.L. décline toute responsabilité quant aux éventuelles détériorations qui pourraient intervenir durant le salon.

Ne pas oublier de coller les étiquettes au dos des œuvres pour faciliter la tâche du jury de sélection.

Octobre : Dépôt des œuvres sélectionnées

Lieu : Espace Culturel de l'Atrium

35, avenue du 8 mai 1945
69160 Tassin la Demi-Lune

Pour les peintres : premier jour de l'installation

Ne seront accrochées que les œuvres acceptées par le comité de sélection. Les tableaux devront être munis d'un système d'accrochage solide et équilibré (éviter le pignon central). Il est demandé une unité dans le choix des encadrements. Les sous-verres à pinces seront refusés.

Pour les sculpteurs : deuxième jour de l'installation

5 œuvres, chaque artiste sculpteur devra prévoir des socles pour présenter ses œuvres.

4 RETRAIT DES OEUVRES

A l'Atrium **le lendemain de la clôture du salon.**

Aucune œuvre ne pourra être retirée avant la fin de l'exposition.

Nous sollicitons l'aide de tous pour ce décrochage, merci !

DROITS D'ACCROCHAGE :

Les droits d'accrochage seront acquittés lors de la sélection des œuvres en septembre.

- Peintures : Le droit d'accrochage dépend du nombre d'œuvres retenues. Les œuvres sont réparties sur 1, 2, 3 ou 4 panneaux (15 € par panneau)
- Sculptures : par œuvre 5,00 euros

Le **Salon petits formats** (non obligatoire)

Dimensions des œuvres : carrés : de 20x20 cm minimum à 40x40cm maximum

Autres : de 4f à 8f soit 33x19 cm minimum à 46x27 cm maximum.

Chaque artiste doit respecter un format unique et le même sens de présentation pour ses œuvres.

Les œuvres sur papier seront encadrées dans les dimensions indiquées ci-dessus.

Nombre d'œuvres à présenter au jury de sélection: 6.